

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

---

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1361)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CL48

présenté par  
M. Jean-René Cazeneuve

-----

### ARTICLE 2 TER A

Compléter cet article par les mots :

« ou l'intégration d'un module en lien avec la gestion administrative et financière des collectivités territoriales, dans les formations tertiaires des métiers de la gestion administratives, du transport et de la logistique, et dans les filières BTS Assistant de Gestion PME-PMI et BTS Assistant de Manager ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se rapprocher de la réalité du terrain, la majorité des acteurs de ce secteur dispose d'un diplôme de niveau 4 et 5 dans le cadre des concours de catégorie B.

Il s'avère nécessaire que la filière puisse se créer dès le baccalauréat, notamment avec des modules supplémentaires s'intégrant à des formations existantes.

1/3 des secrétaires de mairie vont partir à la retraite dans les années à venir, il est urgent de former de nouveaux acteurs.